



LYSIAS

PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE

SUJET LYSIAS – L1

PREMIER TOUR – Samedi 1^{er} février 2020

Eulalie POCHRITE c/ « T'as vu ? »

S'il était en ce monde une vérité bien établie, c'est que Mme Eulalie Pochrite était une femme probe, droite dans ses bottes et ses principes, au-dessus de tout soupçon, bref, une femme « bien comme il faut ». Mère catéchiste, accompagnatrice des scouts, éminent membre du chœur de la paroisse de Saint-Hilaire-la-Palud, elle était également, depuis 2017, députée de la 2^{ème} circonscription des Deux-Sèvres. En effet, après une campagne homérique, elle avait réussi à imposer la victoire du Parti Démocrate-Chrétien, le PDC, et ce avec d'autant plus de mérite qu'elle s'était présentée dans un fief socialiste qui n'avait pas connu d'alternance depuis Jaurès. Forte de son succès, elle avait donc rejoint les rangs de l'Assemblée nationale et, après une alliance avec le parti de la majorité, le PNDNG (Parti-Ni-de Droite Ni-de-Gauche), avait intégré la Commission aux Affaires Sociales au poste de Rapporteur général. Sa nomination avait d'ailleurs fait grand bruit, les rescapés du naufrage de la gauche s'indignant que les grandes réformes du quinquennat, notamment la réforme législative devant permettre l'accès des couples de femmes et aux femmes seules à la procréation médicalement assistée, soient portées par une opposante farouche au mariage homosexuel, militante de la Manif pour Presque Tous et de l'association anti-avortement SOS-Petitous.

Le PNDNG ayant fort heureusement une majorité confortable au Palais-Bourbon, Mme Pochrite avait pu se mettre au travail et soumettre en octobre 2019 son rapport sur la nouvelle loi Bioéthique. La démocratie étant, c'est bien connu, le pire régime à l'exception de tous les autres, les efforts de Mme Pochrite furent bien mal récompensés puisque la gauche trouva le texte passéiste et la droite trop avant-gardiste, tandis que la majorité se demandait si à force de ménager la chèvre et le chou, on n'avait pas fini par inventer l'eau tiède. Surtout, un article attira l'attention de la presse, alors même qu'on avait pris soin de le rédiger en termes tellement ambigus qu'il en devenait quasi-incompréhensible, dans l'espoir qu'il découragerait les lecteurs et serait voté sans débat.

Malheureusement, l'opposition et les médias (si tant est qu'il s'agisse vraiment de notions distinctes) regorgent d'esprit fâcheux qui se mirent rapidement en tête que la majorité voulait profiter de la loi Bioéthique pour voter un déremboursement de l'interruption volontaire de grossesse pour les femmes majeures. Le PNDNG eut beau s'en défendre à grands coups de démentis, de communiqués et de conférences de presse, les journalistes s'entêtaient et les chaînes infos diffusaient en continu des images d'archives de la Rapporteuse défilant dans toutes les Marches Pour la Vie de France et de Navarre.

Enfin, le mercredi 30 octobre 2019, alors qu'elle sortait de son pied-à-terre parisien pour se rendre à l'Assemblée, passant chez son kiosquier pour acheter le

dernier numéro de *La Croix*, elle manqua tomber à la renverse en voyant qu'elle faisait la première page du magazine d'investigation « *T'as vu ?* » qui trônait au milieu des *Paris-Match* et autres *Gala*... Elle acheta un exemplaire et, découvrit, en double page au milieu du magazine, une photographie d'elle et sa fille de 16 ans, Marie-Virginie, devant le Planning Familial de Niort, datée de l'été précédent. Sous la photographie, un article assassin racontait que, loin d'être aussi hostile à l'avortement, qu'elle voulait bien le faire croire, Eulalie Pochrite y était suffisamment favorable pour ne pas avoir souhaité devenir grand-mère avant d'avoir célébré les noces de sa progéniture. Suivait évidemment, exultant d'ironie, un long passage sur l'hypocrisie de la droite catholique qui s'offusquait de la perte des valeurs et du manque d'éducation de la jeunesse, sans voir la paille dans son œil ni l'amant dans le lit de sa fille...

L'article fit bien évidemment le tour de la presse et du Palais-Bourbon, la députée ne pouvait échapper aux regards dédaigneux de ses collègues, aux commentaires méprisants de la gauche et surtout, à la condamnation sans appel des membres son propre parti qui ne perdaient pas une occasion de fustiger le péché dont elle s'était rendue coupable et lui promettaient tous les feux de l'enfer dans l'au-delà.

Ulcérée, humiliée, mortifiée, Mme Pochrite décida de poursuivre le journal « *T'as vu ?* » pour atteinte à son image et à sa vie privée.

Par une plaidoirie aussi éloquente que juridiquement fondée d'une durée maximale de dix minutes, vous défendrez les intérêts de Mme Eulalie Pochrite en tant que demandeur et ceux du magazine « T'as vu ? » en tant que défendeur.